POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

REUNION DU 25 AVRIL 2023

PV N.27

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. VILLENEUVE MICHEL – DUFOSSET ALEXANDRE - COUTURAUD CORENTIN - BALESTRAT CHRISTIAN - FRACHET OLIVIER

EXCUSE : M. DUGENY RODOLPHE

****

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat(Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

Carton Vert Attitude +

La commission rappelle aux clubs et aux éducateurs que la mise en place du carton vert est OBLIGATOIRE dans toutes les compétitions championnat coupe principal et consolante
Les clubs qui désirent refaire leurs stocks de carton verts peuvent en faire la demande à la commission via le district

La commission continuera à visiter les clubs pour leurs matches

****

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CATÉGORIE U15

U15 D2 N2 :

Match N°53472 Bessines Anf 87 GJ / Limoges US LA Bastide du 15/04/23 :

Suite au forfait de l'équipe de Limoges US La Bastide, la commission enregistre le résultat :

Bessines Anf 87 GJ : **3** (3 pts) / **Limoges US La Bastide** : **0** (-1 pt)

Le club de Limoges US La Bastide sera débité de la somme de 22 € pour son 1ER forfait.

Match N°53485 SC Verneuil/Vienne / Bessines Anf 87 GJ du 01/05/23 :

Rencontre reportée au **06/05/23** en accord avec les 2 clubs.

Match N°53469 Pays Aredien 2 / SC Verneuil/Vienne 2 du 22/04/23 :

Rencontre reportée au **13/05/23** en accord avec les 2 clubs.

Match N°53455 Entre Ent FPCN et AS Saint Junien du 15/04/23 :

Rencontre reportée au **01/05/23** en accord avec les 2 clubs.

Match N°53456 Bessines ANF 87 GJ / Ent Foot Sud La Croisille :

Suite au mail **de Foot Sud 87 notifiant de leur forfait**, la commission enregistre le résultat :

GJ Bessines ANF : **3** (3 pts) / **Ent Foot Sud 87** : **0** (-1 pt)

Le club Ent Foot Sud 87 La Croisille sera débité de 22 € pour son 1ER forfait.

U15 D2 N1 :

Match N° 53420 Limoges Beaubreuil / Occitane FC du 15/04/23 :

Le club de Limoges Beaubreuil FC sera débité de 21 € pour feuille de match hors délais.

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

U15 D1 N2 :

Match N°52658 Limoges Vigenal / Ent ASSJ/SAP du 29/04/23 :

Rencontre reportée au **24/05/23** en accord avec les 2 clubs.

U15 D1 N1 :

Match N°52615 CS Féytiat 2 / SA Le Palais/Vienne du 15/04/23 :

Vue le mail du club du Palais notifiant de son forfait,
La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

CS Feytiat 2 : **3** (3 pts) / **SA le Palais/Vienne** : **0** (-1 pt)

Le club du SA Le Palais sera débité de 22 € pour son 1ER forfait.

Coupe U15 Consolante :

Match SC Verneuil/Vienne / Ent Beaune Bonnac du 08/05/23 :

En accord avec les deux clubs, la rencontre est reportée au **10/05/23.**

CATEGORIE U17 :

U17 D2 N°1 :

Match N°53343.2 AS Saint Junien / Limoges US La Bastide du 22/04/23 :

Suite au forfait de l'équipe de Limoges Bastide,

La commission,

- Enregistre le résultat :

AS Saint Junien : **3** (3 Pts) / **Limoges US La Bastide** : **0** (-1 pt)

Le club de Limoges Bastide sera débité de la somme de 27 € pour son 2ème forfait.

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Coupe U17 Consolante :

Match Limoges Alouette FCRG / SC Verneuil/Vienne 2 du 15/04/23 :

Le club de Limoges Alouette FCRG sera débité de 19 € pour feuille de match non informatisée.

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le mardi 02 Mai 2023 à 18h15

Le Président
M. LIOBET Guilhem

Le secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI